

Indicateur n° 4-1 : Taux d'adéquation des dépenses avec les recettes de la CNAF

Finalité : l'indicateur de taux d'adéquation des dépenses et des recettes retenu est similaire à celui présenté pour chacune des branches de la protection sociale examinées dans les différents programmes de qualité et d'efficience. Il vise à apprécier l'équilibre financier du régime général de la branche famille.

Résultats : l'équilibre réalisé et projeté pour la CNAF est le suivant :

Année	2010	2011	2012 (p)	2013 (p)	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)	2017 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	52,9	54,8	56,4	58,1	59,6	61,1	62,6	64,1	Equilibre
Recettes (Mds€)	50,2	52,2	53,9	55,5	57,2	59,0	60,9	62,8	
Solde (Mds€)	-2,7	-2,6	-2,5	-2,6	-2,4	-2,1	-1,7	-1,2	
Recettes / Dépenses	94,9 %	95,3 %	95,6 %	95,5 %	96,0 %	96,6 %	97,3 %	98,0 %	

Source : PLFSS pour 2013.

A partir de 2009, la branche famille a subi comme les autres branches de la Sécurité sociale les conséquences de la crise économique et financière, qui s'est traduite par une diminution des recettes sous l'effet de la dégradation de l'activité économique et de l'emploi. Un certain redressement se dessine depuis 2010, mais qui est extrêmement lent. En 2010, le déficit de la CNAF s'élevait encore à 2,7 Md€, les recettes ne couvrant que 94,9 % des dépenses. La meilleure tenue des recettes en 2011, tirées par le relatif dynamisme de la masse salariale du secteur privé, n'a cependant qu'à peine compensé la croissance des dépenses, soutenue par la dernière étape du transfert à la branche famille du financement des majorations de pensions de retraite à raison des enfants élevés. L'exercice 2012 devrait poursuivre cette trajectoire de redressement, la revalorisation de la base mensuelle des allocations familiales limitée à 1 % et reportée au 1er avril ayant permis d'équilibrer la progression modeste des recettes.

Les tendances des comptes de la CNAF montrent la difficulté de revenir rapidement à l'équilibre dans un contexte de progression modestes des recettes, compte tenu du relatif dynamisme des dépenses, qui sont stimulées par des naissances qui se maintiennent à un niveau élevé et des dépenses d'action sociale dont le rythme de croissance traduit les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs des pouvoirs publics en matière d'augmentation de l'offre de structures d'accueil des jeunes enfants. En l'état des prévisions disponibles, cet équilibre ne serait pas atteint en 2017. Des actions structurelles portant tout à la fois sur les recettes et les dépenses de la branche famille seraient de nature à hâter le redressement de ses comptes.

Construction de l'indicateur :

Fondé sur les comptes de la branche famille du régime général pour les exercices clos jusqu'en 2011 et prévisionnels pour 2012 à 2017 l'indicateur rapproche, année après année, le total des charges supportées par la CNAF du total de ses produits et apprécie l'écart éventuel entre ces deux grandeurs. L'équilibre de base de la branche est apprécié à l'aide du scénario macroéconomique sous-jacent aux projets de loi de finances et de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013. Ce scénario inclut les mesures nouvelles et peut de ce fait différer des prévisions publiées dans le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale.

Précisions méthodologiques :

Le champ de cet indicateur est celui de la CNAF. Les dépenses sont exprimées en milliards d'euros courants. Les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations sur provisions et admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants (admissions en non-valeur de dettes qui n'ont plus de chances raisonnables d'être recouvrées). Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.